



Ville de Chenebier

Conseil Municipal : Procès-Verbal de la séance du 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Chenebier dûment convoqué par voie dématérialisée le 11 AVRIL, s'est réuni en session EXTRAORDINAIRE en salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis ABRY, Maire. Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Christiane FRANCOIS est désignée secrétaire de séance. M. le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint et il ouvre la séance à 18h00.

Membres présents (14) : Francis ABRY – Pierre-Marie BELOT– Christiane FRANCOIS - Antoine LLOPIS – Jean ABRY - Claude CLAUDEL – Mickaël REBERT – Thierry DELAVACQUERY – Valentin PETIT - Marie-Laure FLORIN – David MERGER - Florence MORIS - Matthieu MONNERET - Marc MENESTRET

Membres absents représentés (1) : Nathalie JUGE représenté par Thierry DELAVACQUERY

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 7 avril 2025**
2. **Délibération N°2025-04/06 : Délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération N°2025-02/08 : vente du bâtiment communal situé place du Temple**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la vente avec M. Arnaud Krikor Jean-Louis KIRAZIAN n'a pas pu se faire pour cause de non-acceptation de la banque. le bâtiment a donc été remis en vente et a trouvé un nouvel acquéreur.

M. BOUDRAA STEEVEN et MME HARDY Laetitia ont émis le souhait d'acquérir le bâtiment communal situé place du temple, parcelle 1252 qui a été reborné pour la vente.

En effet, il a été nécessaire de redéfinir un nouveau bornage de la parcelle 1252, afin que le bâtiment, le parking et le local soient sur la même parcelle. Celui-ci a été réalisé par le cabinet DELPLANQUE.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité de céder le bâtiment communal référencé ci-dessus à M. BOUDRAA STEEVEN et MME HARDY Laetitia pour un montant de 209 000€, ainsi que les closes citées ci-dessus et autorise le maire a signé les documents référents à la vente.

**Le Maire
Francis ABRY**

